

APPEL D'OFFRE POUR LA RÉALISATION DE DEUX VIDÉOS SUR LA PARTICIPATION CITOYANNE ET LE GENRE ; ET L'ÉGALITÉ

Dans le cadre du « Programme communal d'appui à la création des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre dans les régions de l'oriental et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima », financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec la Fédération ANMAR, et en collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Locales -DGCL- et ONU FEMMES, le présent appel d'offre est élaboré.

Date limite de réception des offres : **20/05/2019**

Le dossier d'appel d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- CV société
- CV de réalisateur et son équipe
- Références
- Offre financière.

Séville, 29/04/2019

1. CONTEXTE

Le « Programme communal d'appui à la création des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre dans les régions de l'oriental et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima », est financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement –AACID-, la Députation de Huelva et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec la Fédération ANMAR, et en collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Locales -DGCL- et ONU FEMMES.

L'objectif général du projet vise à renforcer les politiques de promotion de l'équité, l'égalité de chances et l'approche genre notamment au niveau local.

A cet effet, le programme compte appuyer le processus d'institutionnalisation de l'égalité au niveau local à travers le renforcement de capacités des conseils élus pour la dynamisation des IEECAG, tout en mettant en place une série d'activités regroupées en quatre axes séparés cités ci-après :

Axe 1. Un premier axe orienté vers l'appropriation des élus et des cadres des communes en utilisant « le manuel communal des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des IEECAG » développé par la DGCL en partenariat avec ONU FEMMES.

Axe 2. Un deuxième axe sur l'accompagnement des communes engagées dans l'introduction de l'approche genre lors de la révision mi-parcours (2018) des PAC.

Axe 3. Un troisième axe autour de l'échange d'expériences fournissant une méthodologie plus pratique visant l'apprentissage à partir d'autres modèles sur lesquels s'inspirer.

Axe 4. Un quatrième axe destiné à la sensibilisation de la population et des acteurs locaux sur le mécanisme de participation citoyenne des Instances d'Équité, Égalité des Opportunités et Approche Genre -IEECAG- ; et la défense et promotion de l'égalité».

Pour réaliser le quatrième axe le FAMSÍ et la Fédération ANMAR des Collectivités Locales du nord du Maroc et l'Andalousie ont signé une convention spécifique le première décembre 2018 pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation et l'édition d'un vidéo de promotion sur l'égalité.

2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

Produire deux vidéos d'au moins 5 minutes sur genre et égalité

3. CARACTÉRISTIQUES DES VIDÉOS

Le première vidéo abordera le sujet de la participation citoyenne et le genre à travers le mécanisme des Instances d'Équité, Égalité et Approche Genre des communes.

- La durée du vidéo sera d'au moins 5 minutes
- Une capsule résume du vidéo (de moins de 1 minute) destinée à la diffusion à travers les réseaux sociales.
- La voix en arabe marocain
- Sous-titrage en français et sous-titrage en espagnol
- Le vidéo aura un caractère promotionnel, de sensibilisation et pédagogique.
- Le public objectif de ce vidéo c'est la société civile : associations, coopératives, les professionnels de l'éducation ainsi que les fonctionnaires et élus communaux
- Le vidéo sera diffusé:
 - des ateliers et sessions de communication dans les communes
 - les pages www.andaluciasolidaria.org et www.an-mar.org

- en invitant le médias locaux et régionaux
- à travers le mailing de FAMSÍ et la Fédération ANMAR.
- Sur le Facebook et d'autres réseaux sociaux
- Le vidéo devra inclure la visibilité du programme avec les logos et le nom du programme
- Le produit final doit être présenté en format digital dans de différentes qualités selon la diffusion souhaitée : une qualité pour projections qualité pour des ateliers et une autre pour Facebook, smartphone.
- Utiliser des images et des textes qui ne reproduisent pas les stéréotypes de genre, qui montrent les femmes dans toute leur diversité et soient inclusifs.

Le deuxième vidéo abordera le sujet de la défense de l'égalité de genre et des opportunités.

- La durée du vidéo sera d'au moins 5 minutes
- Une capsule résumé du vidéo (de moins de 1 minute) destinée à la diffusion à travers les réseaux sociales.
- La voix en arabe marocain
- Sous-titrage en français et sous-titrage en espagnol
- Le vidéo aura un caractère promotionnel, de sensibilisation et pédagogique.
- Le public objectif de ce vidéo c'est la communauté éducative : les écoles et lycées.
- Le vidéo sera diffusé:
 - des ateliers et sessions de communication dans les communes
 - dans des sessions de communication aux écoles et lycées.
 - les pages www.andaluciasolidaria.org et www.an-mar.org
 - en invitant le médias locaux et régionaux
 - à travers le mailing de FAMSÍ et la Fédération ANMAR.
 - Sur le Facebook et d'autres réseaux sociaux
- Le vidéo devra inclure la visibilité du programme avec les logos et le nom du programme
- Le produit final doit être présenté en format digital dans de différentes qualités selon la diffusion souhaitée : une qualité pour projections qualité pour des ateliers et une autre pour Facebook, smartphone.
- Utiliser des images et des textes qui ne reproduisent pas les stéréotypes de genre, qui montrent les femmes dans toute leur diversité et soient inclusifs.

4. DEMARCHE RÉALISATION VIDÉOS

- Création d'un Comité de Pilotage (partenaires action) pour le suivi de la réalisation du vidéo
- Une première réunion aura lieu entre le Prestataire et le Comité de Pilotage afin de faire les orientations générales sur les vidéos à réaliser. Le Comité pourra fournir de la documentation sur les Instances d'équité, égalité d'opportunités et l'approche genre.
- 1^o Étape : Le Prestataire présentera au Comité les textes de vidéo : messages/script/principales idées/ image-localisations afin de valider et/ou faire les modifications nécessaires sur contenues (textes). Le Prestataire présentera aussi la voix de la personne que sera inclus dans les vidéos afin d'être validé par le Comité de Pilotage.
- 2^o Étape : Le Prestataire présentera au Comité le Draft de vidéo sans le sous titrage ni la visibilité afin valider et/ou faire les modifications nécessaires (images).
- 3^o Étape : Le Prestataire présentera au Comité le version définitive de deux vidéos avec la visibilité incorporée ainsi que les sous titrage.

5. OBLIGATIONS DE FAMSİ ET DU PRESTATAIRE

Obligations du FAMSİ :

Pour le bon déroulement de la formation, le FAMSİ s'engagera à :

- Convoquer le Comité de Pilotage ;
- Fournir au prestataire de service les documents disponibles sur le projet;
- Régler la prestation ;

Obligations du prestataire de services :

Pour mener à bien l'assistance technique, le prestataire de services est appelé à travailler en concertation avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Respecter les orientations et objectifs pédagogiques tracés pour le Comité de Pilotage ;
- Tenir des réunions de mise au point avec le Comité de Pilotage du projet;
- Remettre pendant les différentes phases de la réalisation des vidéos les contenus (textes, voix, images, localisations, etc.) pour être validés par le Comité de Pilotage.
- Apporter ses propres moyens et supports techniques et pédagogiques nécessaires pour le bon déroulement de l'action ;
- Remettre les deux vidéos en version projection et en version smartphone.
- Remettre une facture au nom de FAMSİ lors son paiement

6. QUALIFICATION DU PRESTATAIRE

- Expérience démontrée dans la réalisation des vidéos. Montre des links des travaux antérieurs si possible
- Expérience démontrée dans la rédaction des petits scripts de promotion et sensibilisation, ou autres.
- Une bonne connaissance des politiques de genre et égalité au Maroc est souhaitable.
- Une bonne maîtrise de l'arabe et le français ;
- Avoir un siège au Maroc

Le prestataire doit joindre à son offre le(s) CV de son équipe qui deviennent contractuels vis-à-vis du FAMSÍ.

7. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation aura un délai de 3 mois pour la réalisation de deux vidéos.

8. REMUNERATION DES PRESTATIONS

La prestation couvre à la fois :

- Tous les frais de réalisations de deux vidéos

Livrables de la prestation de services :

- Les deux vidéos en format projection et en format smartphone

9. MODALITE DE RÉGLEMENT

FAMSÍ établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches précisées dans un délai d'un mois à partir de la signature du contrat.

L'enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de 75.000 MAD (TTC).